



ANLH asbl
 Rue de la fleur d'oranger 1 bte 213
 1150 Bruxelles
 Tél : 02/779.92.29
 Fax : 02/779.26.77
 www.anlh.be



Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants
 Rue de la barrière 37
 7011 Mons
 Tél : 065/40.31.20
 Fax : 065/40.31.09
 info@amisdesaveugles.org
 www.amisdesaveugles.org



Luminescence Wapi asbl
 Rue de la station, 47
 7700 Mouscron
 Tél. +32(0)491 154 722
 contact@luminescence-wapi.be
 www.luminescence-wapi.be

avec le soutien de :



Balades ethias

Comment
 aménager
 une balade
 accessible
 à tous.



À l'initiative de mon Secrétariat d'État aux personnes handicapées, ETHIAS a collaboré avec le secteur associatif composé d'experts en accessibilité pour la personne handicapée pour réaliser ce guide de mise en accessibilité des balades « natures ».

Faciliter la découverte de nos richesses naturelles, c'est avant tout permettre l'accès de tous à l'offre proposée par les offices de tourisme et autres syndicats d'initiative de notre pays . Ce principe d'accessibilité généralisée constitue le cadre général de mon action, qui se décline aussi dans toute la diversité des modes de loisirs, de protection de notre patrimoine et de notre histoire. Aucune discipline, aucun domaine, aucun lieu ne peut rester hors de portée. C'est l'objectif essentiel de ce guide, destiné aux professionnels du tourisme.

Ils y trouveront une mine d'informations et de conseils en vue de faciliter non seulement l'accès aux lieux de découverte de notre patrimoine naturel ainsi qu'à sa compréhension, mais aussi l'accès aux pratiques artisanales, en amateur comme en professionnel.

Comment rendre un site accessible ? Quels partenariats tisser afin d'optimiser l'accueil des personnes handicapées ? Ce guide apporte des réponses aux principales questions et décrit un certain nombre de « critères » utiles.

Nous pouvons tous contribuer non seulement à appliquer la loi en luttant contre les discriminations, mais aussi à faire évoluer les mentalités et à mobiliser l'ensemble des acteurs de notre société. Je souhaite que le guide « Balades ETHIAS », élaboré grâce à la volonté de construire une société inclusive, avec des partenaires associatifs représentant les personnes handicapées, nous permette de progresser dès aujourd'hui dans cette voie d'avenir.

Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, aux Familles,
aux Personnes Handicapées et à la Politique Scientifique,
Chargé des Risques Professionnels

Editeur responsable :
Luminence Wapi Asbl Rue de la station, 47 - 7700 Mouscron - Belgique

<http://www.baladesethias.be>

Besoins et attentes des PMR

Philosophie
Besoins des PMR
Donner une information
Sur les moyens d'accès
Sur les activités connexes



Quelle Balade adapter ?

Comment choisir?
Grille d'évaluation



Comment adapter ?

Chemins et sentiers
Les largeurs de passage
Le revêtement de sol
Les pentes
Les marches
Les aires de repos
Des emplacements de parking
Audiodescription
Méthodologie à suivre
Méthodologie pour audiodécrire
La promenade :
conseils pour l'accompagnement
des personnes déficientes visuelles
Les signalisations



Une adaptation réussie

Les facteurs clés



Philosophie

Les personnes à mobilité réduite, habituellement dénommées les PMR, souhaitent comme tout un chacun participer à des activités de loisirs et de découvertes. Cependant le manque d'accessibilité des infrastructures et équipements peut jouer un rôle de frein. Ce public se retrouve ainsi contraint de passer à côté de nouvelles aventures.

Que ce soit les personnes avec un handicap, avec des difficultés pour se déplacer, des familles avec de jeunes enfants ou des personnes âgées, les besoins pour s'approprier une balade nature restent fort semblables:

Accéder au site
Se sentir en sécurité
Circuler aisément
Accéder aux contenus touristiques
Profiter pleinement de sa promenade



Besoins des PMR

Accéder au site

Pour pouvoir accéder en autonomie à un site naturel et commencer une visite, les visiteurs à mobilité réduite ont besoin d'identifier les modes de transport qu'ils pourront emprunter pour arriver à destination.

Dès lors, l'accessibilité de l'existant fait partie intégrante du processus d'adaptation d'une balade.

A défaut de pouvoir influencer l'accessibilité des transports en commun, transmettre à ce public cible une information détaillée quant à la situation exacte leur permettra de planifier leur mode d'arrivée.

En plus de cette information, il est important de prévoir des emplacements réservés aux personnes handicapées.

Quelque soit le point d'arrivée, les personnes à mobilité réduite comme tout public en général a un besoin en signalisation d'accès important. Pouvoir trouver intuitivement le départ de la balade sans devoir recourir à une assistance quelconque est primordial.

Les personnes sourdes ou malentendantes, par exemple, rencontrent de grandes difficultés pour interagir avec des passants pris au hasard du chemin. Les personnes mal ou non voyantes rencontreront des difficultés à identifier les entrées au site ou le départ de la balade si des plans en relief ou des informations tactiles ne sont pas présents.

Se sentir en sécurité

Le sentiment de sécurité passe avant tout par l'accueil qui sera donné par les intervenants présents aux différents moments de la promenade.

Que ce soit un restaurateur local, un employé de l'office du tourisme, un guide... chaque personne par ses actes permettra de mettre en confiance ce visiteur atypique.

Il est également important qu'à tout lieu de la promenade, les personnes ne se retrouvent jamais en difficultés même lorsqu'elles utilisent des aides techniques: une petite roue d'une chaise roulante qui dévie vers une zone boueuse, une vieille dame qui trébuche sur un obstacle présent sur le sentier, ...



Besoins et attentes des PMR

Besoins des PMR

Circuler aisément

Permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler aisément sur un site naturel signifie qu'un certain nombre d'éléments ont été pris en compte comme par exemple:

- une largeur suffisante de passages pour permettre aux personnes en chaise roulante tant manuelle qu'électrique de circuler sans contrainte,
- un revêtement de sol stable et différencié pour faciliter la circulation des personnes aveugles et malvoyantes,
- une compensation des différences de niveau pour qu'il y ait toujours une alternative de plain pied,
- une aire de repos équipée d'un banc ou d'une table de pique-nique prévue régulièrement pour permettre aux personnes de faire une halte avant de continuer la promenade,
- une sécurisation de tout obstacle qui pourrait se trouver à hauteur du visage d'un piéton et présenter un danger pour les personnes non ou mal voyantes,

Accéder aux contenus touristiques

Découvrir un site naturel passe dans un premier temps par une observation multisensorielle (visuelle, auditive...) de l'environnement et dans un second temps par un accès à une information touristique, culturelle et historique qui seraient disponibles.

Les personnes aveugles ou malvoyantes s'approprient ses contenus grâce à une audiodescription et aux thermoformages (plans en relief), tout comme les personnes sourdes utilisent les nouvelles technologies pour accéder visuellement aux contenus informatiques.

Les personnes en fauteuil roulant ont accès aux mêmes informations que les autres publics si les contenants se trouvent dans des zones accessibles. Les personnes avec une déficience mentale auront par contre besoin de contenus facilement compréhensibles et illustrés d'images et de pictogrammes pour s'approprier l'information.

La combinaison de ces 4 éléments permettra au PMR de profiter pleinement de sa promenade

Donner une information

Sur les moyens d'accès

Les personnes à mobilité réduite ont besoin d'avoir une réponse aux questions suivantes:

Pour les emplacements réservés:

A quelle distance se trouve le parking le plus proche de la balade?

Combien y a-t-il d'emplacements réservés?

Le chemin d'accès entre les emplacements réservés et le départ de la balade est-il sans marche?

Le revêtement du chemin d'accès est-il stable?

Si présence d'une gare:

Y a-t-il un accueil spécifique pour les personnes handicapées prévu dans cette gare ?

Les quais sont-ils accessibles sans devoir franchir des marches? Précisez le mode d'accès.

Les escaliers et les quais sont-ils localisables par des lignes guides et sécurisés par des dalles d'éveil à la vigilance?

Les voyageurs sont-ils avertis oralement de l'arrivée des trains ainsi que des changements éventuels?

Les voyageurs sont-ils avertis par des informations instantanées sur écran de l'arrivée des trains ainsi que des changements éventuels?

Si présence d'un arrêt de bus à proximité:

Les bus de cette ligne sont-ils équipés de rampe d'accès?

L'arrêt de bus est-il relié à la voirie par au moins une bordure rabaissée?

Les arrêts de la ligne sont-ils clairement identifiés sur une borne d'information?

L'arrêt de bus est-il équipé d'un abri?

Une information sonore est-elle disponible dans l'arrêt de bus?

Pour ces 3 moyens d'accès, il faut préciser si le départ de la balade est facilement identifiable (par panneau, bâtiment spécifique...). Si ce n'est pas le cas, un plan idéalement en relief sera prévu pour les personnes déficientes visuelles afin de localiser les moyens d'accès à la balade.



Donner une information

Sur les activités connexes

En dehors de l'aspect strict de la promenade, les personnes auront envie de profiter des différentes activités présentes à proximité du site visité. Dès lors, il est toujours intéressant de les informer quant au niveau d'accessibilité des différents lieux.

Pour l'office de tourisme ou point d'information:

Si présence d'un lieu de restauration à proximité, la check list ci-dessous est d'application :

A quelle distance se trouve le bâtiment analysé par rapport à la balade?

Y a-t-il au moins un accès sans marche pour entrer?

Le chemin entre la balade et le bâtiment est-il facilement praticable?

- Présence de bordure rabaissée pour la descente du trottoir
- Trottoir d'au moins 90 cm de large sur tout le trajet
- Signalisation claire pour mener à ce lieu

Y a-t-il une toilette accessible au public sur place?

- Si oui, est-elle signalée comme une toilette adaptée?

Si présence d'une toilette publique:

Est-elle signalée comme toilette adaptée?

Si oui, donnez les mesures suivantes:

- Largeur de la porte d'entrée
- Dimension de la pièce
- Taille du plus grand espace présent d'un côté de la cuvette
- Hauteur du verrou éventuel

Si présence d'aménagements temporaires (terrasse, exposition libre...):

Y a-t-il un accès sans marche pour atteindre cet aménagement temporaire?

Y a-t-il au moins un passage de 90 cm de large pour traverser ou contourner cet aménagement?



Besoins et attentes des PMR



Comment Choisir ?

Afin de connaître le potentiel en accessibilité d'une balade nature, il faut vérifier que celle-ci répond à un certain nombre de critères de base.

Deux cas de figure:

- Soit sur base des résultats atteints, la balade est reconnue comme ayant un potentiel en accessibilité pour tous les types de handicap.
- Soit sur base des résultats, le potentiel en accessibilité ne sera déterminé que pour un type de handicap précis.

Le principe d'utilisation est simple:

1. A l'aide de ce questionnaire, vous vous rendez sur le site, munit d'un mètre
2. En face de chaque question, une réponse cotée est présente. Si la réponse est négative, indiquez dans le cadre réponse la cotation négative proposée. Si la réponse est positive, indiquez 0.
3. Pour chaque série de question, il faut vérifier si le total obtenu est égal à 0 ou négatif et se reporter à la phrase d'explication correspondante.

Critères de base			TOTAL
La ballade étudiée forme-t-elle une boucle ?	Si non	-2	
La ballade fait-elle moins de 3 km ?	Si non	-1	
La balade présente-t-elle un attrait historique, culturel, touristique...	Si non	-1	
Les aspects naturels à découvrir sont-ils visuellement accessibles tant par une personne debout, que par une personne assise?	Si non	-2	
TOTAL			

Si le score atteint à ce module est négatif, il est préférable de choisir une autre balade à adapter et ne pas continuer le questionnaire.

Grille d'évaluation du potentiel en accessibilité d'une balade nature

Sentiers et chemins			TOTAL
Le revêtement de sol est-il stable? (Le gravier, copeaux de bois... sont considérés comme instables)	Si non	-2	
Les chemins ont-ils une largeur d'au moins 90 cm en tout endroit?	Si non	-1	
Toutes les différences de niveau (marches) présentes sur le chemin sont de maximum 10 cm ?	Si non	-1	
Y a-t-il des possibilités sur les à-côtés de créer des zones de repos ou de pique-nique ?	Si non	-1	
TOTAL			

Si le score atteint à ce module est négatif, il sera difficile d'adapter cette balade pour les personnes en fauteuil roulant ou marchant difficilement. Par contre, il n'y a pas de contre indication pour les autres publics.

Contenus et attractivité			TOTAL
Sur la balade étudiée, est-il possible de développer au minimum 6 à 7 thématiques différentes qui seraient racontées dans le cadre d'une audio description ?	Si non	-1	
A proximité du départ de la balade, y a-t-il un point d'information où les visiteurs peuvent se rendre pour recevoir des renseignements (tant oraux que des plans descriptifs du circuit, ...) et/ou louer/acheter le dispositif prévu pour une éventuelle audiodescription	Si non	-1	
TOTAL			

Si le score atteint à ce module est négatif, il n'est pas intéressant de développer une audiodescription. Ce site n'est pas le plus adapté pour les personnes aveugles et malvoyantes.



Quelle ballade adapter ?

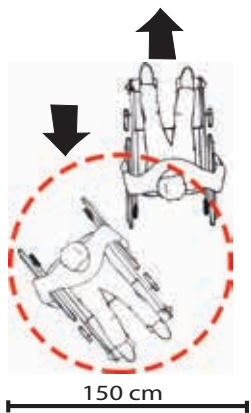
Chemins et sentiers

Les largeurs de passage

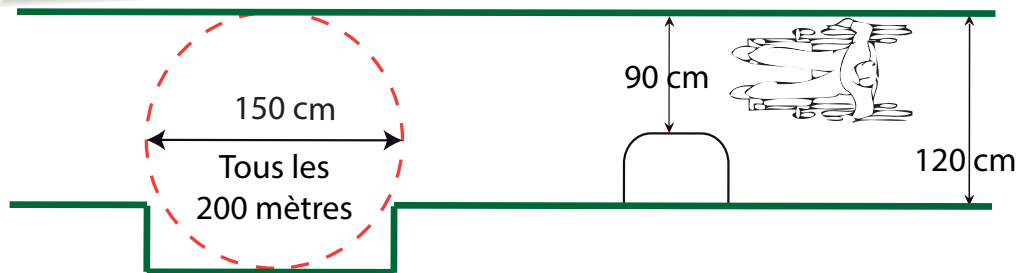
Les largeurs de passage

Les chemins et sentiers faisant partie de la balade doivent avoir une largeur de passage d'au moins 120 cm.

- Ponctuellement, la largeur peut être réduite à 90 cm. En effet,
 - un fauteuil roulant standard a une largeur totale de 85 cm,
 - une personne aveugle circulant avec son chien d'assistance atteint une largeur de 110 cm lorsque l'animal se trouve à sa gauche (position nécessaire pour un bon guidage),
 - une personne utilisant des béquilles atteint une largeur de 90 cm.Pour assurer un confort de promenade et permettre le croisement de plusieurs piétons, il est indispensable que ces réductions restent occasionnelles.
- Régulièrement, une aire de rotation de 150 cm de diamètre sera prévue:
 - tous les 200 mètres,
 - à tout changement de direction.



Les personnes en chaise roulante ont besoin d'une aire de rotation de 150 cm minimum pour pouvoir réaliser une rotation complète et ainsi revenir sur leur pas.



Le revêtement de sol

Les chemins et sentiers doivent être facilement praticables et ce par tous les temps. Pour ce faire, nous conseillons :

- de privilégier un revêtement stable, sans trou, fissure ou bosse:



Le gravier, le sable, les copeaux de bois, l'herbe ainsi que tout revêtement potentiellement meuble ou souple sont difficilement praticables par les personnes en chaise roulante ou marchant difficilement.

Si votre balade comprend ce type de revêtement, il est possible de créer des chemins alternatifs ou d'aménager la zone concernée grâce à :



- des planchers de bois (caillebotis)
- des tapis d'accès (comme ceux présents sur certaines plages)
- des zones en béton ou asphaltée
- tout dispositif qui permet de stabiliser et d'uniformiser le revêtement de sol.

- de sécuriser les cheminements :

Pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de circuler sans danger, tout en ayant des repères au sol suffisant, il est important de prévoir que le cheminement à suivre soit clairement distingué des à-côtés. Plusieurs solutions existent :



- une différence de texture du sol: le cheminement est bordé de pelouse par exemple,
- délimiter le sentier par une bordure naturelle ou artificielle. Cette dernière est aussi appelée fil d'Ariane.

- de sécuriser les plans d'eau:

Les étangs, fosses, ponts et autres déclivités dangereuses seront signalés et équipés de garde-corps solides de minimum 100 cm de hauteur. Ceux-ci seront soit vitrés, soit présentant des barreaux permettant aux personnes en chaise roulante de garder une visibilité des paysages.





Chemins et sentiers



Les pentes

Lorsque des pentes se trouvent sur le parcours, il est nécessaire:

- de prévoir un chemin alternatif qui permettrait aux personnes le souhaitant de continuer la promenade sans rencontrer de difficultés:

Dans le cadre de balades natures, on retrouve souvent des chemins en pente. Il faut savoir que les personnes marchant difficilement ou en chaise roulante éprouvent de grandes difficultés à franchir ces obstacles. Une impossibilité pratique est même présente pour les pentes dont le pourcentage serait supérieur à 12% (ce qui correspond à une hauteur de 12 cm compensée par une pente de 1 mètre de long). En effet, les cale-pieds ainsi que les petites roues arrières empêchent le franchissement.

Dès lors, il est conseillé de réaliser une cartographie du site et d'y indiquer les différentes possibilités ainsi que les graduations de difficultés :

- **vert** pour le circuit le plus praticable, présentant des pentes de maximum :
 - * 5% sur 10 m
 - * 7% sur 5 m
 - * 8% sur 2 m

- **orange** pour le circuit présentant des pentes comprises entre 8 et 12%

- **rouge** pour tout circuit comprenant des pentes supérieures à 12%

A défaut de pouvoir réaliser des changements de pourcentage de pentes, donner l'information aux promeneurs évitent les mauvaises surprises et le fait qu'elles doivent repartir sur leurs pas en milieu de parcours.

- de sécuriser les pentes:

En plaçant une main courante idéalement des deux côtés. Si le site ne le permet pas, au moins du côté droit par rapport au sens de la visite.

La main courante sera placée à 90 cm du sol et aura sa face supérieure en matière lisse de façon à ne pas blesser les personnes.



Les marches

Une marche de 2 cm non biseautée est déjà un obstacle infranchissable par de nombreuses personnes en chaise roulante. Dès lors, il faudra veiller:

- à compenser toute différence de niveau présente sur le parcours.

Pour ce faire, il faudra prévoir l'installation d'un plan incliné. Celui-ci devra avoir une inclinaison raisonnable répondant aux critères du cheminement vert proposé précédemment.

Ce plan incliné sera dans un revêtement antidérapant et sera délimité sur toute sa longueur par une bordure de 5 cm de haut.

Pour compenser une marche de 10 cm en respectant les pourcentages conseillés, il faut prévoir un plan incliné de

- 200 cm, ce qui donnera une pente de 5%
- 142 cm, ce qui donnera une pente de 7%
- 125 cm, ce qui donnera une pente de 8%

- de prévoir un chemin alternatif qui permettrait le contournement des escaliers.
- de sécuriser les escaliers par des mains courantes afin de permettre aux personnes qui empruntent cet itinéraire de se tenir lors du franchissement de cet obstacle.

Idéalement la main courante sera placée de part et d'autre de l'escalier à 90 cm du sol et dépassera l'extrémité et le début de celui-ci d'au moins 40 cm pour permettre aux personnes de prendre appui avant d'entamer la montée ou la descente. Ceci réduit largement le risque de chute et permet un guidage approprié et sécurisé des personnes aveugles et malvoyantes.

En haut et en bas de chaque volée d'escalier, des plots d'éveil à la vigilance seront placés afin d'avertir les personnes mal ou non voyantes de la présence des marches. Les plots seront placés sur une largeur de 60 cm, sur la longueur totale des marches et à 50 cm de celles-ci.



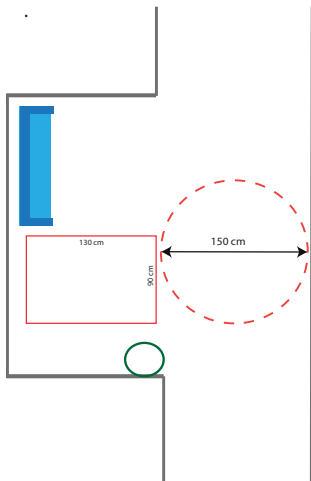
Comment adapter ?

Les aires de repos

Régulièrement, les personnes marchant difficilement ou âgées auront besoin de s'asseoir, des bancs doivent donc être disposés sur le circuit de la balade. Pour permettre aux personnes en fauteuil roulant accompagnées de leur famille ou d'amis de s'installer confortablement, il est nécessaire de prévoir un espace suffisant à côté de chaque banc. Les personnes ne doivent pas se retrouver dans les zones de passage.

Dès lors, il est conseillé :

- de prévoir une fréquence des aires de repos tous les 200 mètres:
 - le banc doit être placé de façon à ne pas gêner la circulation piétonne. Il sera idéalement équipé d'accoudoirs à chaque extrémité.
 - le siège doit avoir une assise droite (éviter les assises creuses)
 - la hauteur de cette assise sera à au moins 45 cm du sol. Les sièges assis debout ne permettant pas aux personnes de s'asseoir correctement sont à éviter.



d'un côté du banc, un emplacement de 90 cm de large sur 130 cm de long sera prévu pour permettre à la personne en fauteuil roulant de s'installer en dehors du cheminement. Une aire de rotation de 150 cm de diamètre devra desservir cet espace.

la poubelle éventuelle sera placée en dehors de l'espace réservé pour la personne en chaise roulante et aura sa fente à maximum 80 cm du sol.



Les aires de pic-nic

Si des aires de pique-nique sont présentes ou qu'il est envisagé d'en installer une lors de l'adaptation de la balade, il est conseillé d'en prévoir au moins une adaptée.

Les zones de pique-nique, souvent en recul par rapport au parcours, doivent être accessibles par un cheminement répondant aux critères indiqués précédemment.

La table doit avoir une des places sans banc fixe nécessaire à l'installation d'une personne en fauteuil roulant. A cet endroit libre, il faut garder l'espace sous la table sans support ou obstacle quelconque.

On considère qu'une personne en fauteuil roulant a besoin d'un espace libre sous la table de 75 cm de hauteur sur 60 cm de profondeur et d'une largeur de 80 cm entre pieds.

Une aire de rotation de 150 cm de diamètre devra desservir cet espace.

Le panorama

En vue de permettre à toute personne de pouvoir admirer le paysage, il est nécessaire de ne pas entraver la vue dans certaines zones de la balade. Il est ainsi préférable de limiter les plantations et leurs aménagements (haies, murets, jardinières...) à une hauteur maximale de 90 cm.

S'il y a ce type de végétation à une hauteur supérieure, il est tout à fait possible, lors de l'adaptation de la balade, de prévoir régulièrement des zones de visibilité. Ceci dans le but de faire un aménagement réaliste et respectueux de l'environnement.



Des emplacements de parking

Les emplacements

Il est important de prévoir à proximité immédiate du départ de la balade un emplacement de parking réservé pour les personnes handicapées. En effet, pour les personnes marchant difficilement ou les personnes en fauteuil roulant, le fait de pouvoir disposer de leur véhicule facilement est un avantage important. Tant pour accéder aux aides techniques qu'elles utilisent lors de leur déplacement que pour ne pas se fatiguer inutilement avant de débiter concrètement une visite.

Pour que les personnes puissent rejoindre aisément le point de départ, il est primordial que le cheminement réponde également aux conseils décrits dans le chapitre «chemins et sentiers».

Localisation

Lorsqu'il faut déterminer l'endroit où un emplacement réservé sera installé, il faut garder à l'esprit:

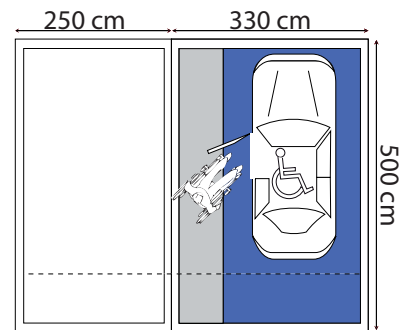
- les manoeuvres de transfert peuvent prendre du temps
- les aides techniques nécessaires pour sortir d'un véhicule peuvent être encombrantes: un ascenseur latéral ou arrière, un coffre de chaise roulante sur le toit muni d'un bras de dépôt de la chaise roulante, ...
- les personnes handicapées ainsi que leurs aidants éventuels doivent pouvoir aller à leur rythme
- les transferts ne peuvent se faire qu'à partir de surface plane: lorsque la personne sort de son véhicule, elle se retrouve pendant quelques instants entre deux assises et ne peut se permettre une zone d'instabilité car le risque de chute est présent.

Dès lors, il vaut mieux privilégier un emplacement ne donnant pas directement sur une zone de grand trafic. Il est parfois préférable de reculer l'emplacement de quelques mètres pour garantir la sécurité et le confort d'utilisation des personnes concernées.

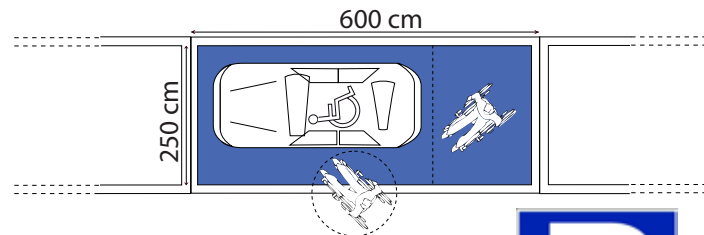


Caractéristique de la place de parking

-> si l'emplacement pmr se trouve entre d'autres emplacements «classiques», les mesures à respecter sont les suivantes :



-> si l'emplacement pmr se trouve intégré dans une ligne de stationnement et que d'autres places sont placées devant et derrière :



Signalisation de l'emplacement réservé

Il faut prévoir :

- un panneau officiel placé à 220 cm du sol
- un marquage au sol : fond bleu
- au centre de la place: le logo d'un fauteuil roulant.



Comment adapter ?

Audiodescription

L'accessibilité aux informations visuelles consiste en la création de stations d'audioguides idéalement complétées par des plans tactiles ou des maquettes...

La difficulté de fournir une information pouvant convenir aux différentes catégories de personnes ayant un handicap visuel tient dans leurs spécificités:

- les personnes non voyantes de naissance qui ont une représentation du monde basée sur les autres sens
- les personnes devenues aveugles qui ont des souvenirs visuels
- les personnes malvoyantes qui ont une certaine perception visuelle de leur environnement (déformée, floue ou partielle).

➡ Méthodologie pour créer une audiodescription

* Création d'un groupe de travail (comité de pilotage) incluant :

- les acteurs concernés par le site naturel (guide touristique...),
- les acteurs spécialisés dans le handicap,
- des personnes en situation de handicap.

* Établir un bilan des informations existantes concernant le site naturel et son * environnement (plan du site, sentiers, situation géographique, aspects historiques, faune, flore, folklore et légendes, terroirs...)

* Définir le plan de déplacements dans le site.

* Réaliser une première visite du site naturel avec le groupe de pilotage en vue de la réalisation d'un reportage (audio, photos, films, notes personnelles) qui servira de base pour établir le cahier des charges.

* Transcrire, organiser les informations récoltées en adéquation avec le circuit.

* Choisir les supports adaptés à la transmission de l'information : visites commentées par des guides formés à la déficience visuelle, plan tactile, thermoformage, multimédia, internet, maquette...

* Définir les stations audioguides sur le circuit en adéquation avec le site

* Prévoir un scénario adapté à valider par le comité de pilotage :

- donner des informations pertinentes sur les déplacements
- sonorisation de séquences, lectures à plusieurs voix, ajouter des sons naturels afin de

rythmer la visite.

* Créer le texte de l'audioguide.

* Réaliser l'enregistrement.



➡ - Méthodologie pour audiodécrire

-Le travail d'audio-description est une médiation entre l'objet à décrire (tableau, film, site naturel) et l'auditeur déficient visuel. Il permet de rendre accessible des données non-verbales au public cible.

Cette activité ne s'improvise pas !

1. Elaboration psycho-cognitive

Lorsqu'on doit décrire un paysage, une œuvre, il est important de garder à l'esprit que la personne déficiente visuelle doit pouvoir l'évoquer mentalement. Les représentations par lesquelles une personne évoque les aspects sensoriels d'objets en leur absence sont extrêmement importantes pour les déficients visuels.

La traduction des scènes à audiodécrire doit prendre en compte l'imaginaire référentiel construit par la personne déficiente visuelle.

L'audio-description est un travail d'analyse, de recherche et de création exigeant car il doit mettre en correspondance une construction linguistique et les processus mentaux de la personne handicapée visuelle.

Pour affiner et préciser les évocations mentales, il est recommandé de compléter l'audio-description par d'autres approches sensorielles:

- le toucher par l'utilisation d'un plan tactile fixé ou mobile,
- le goût,
- l'odorat.

Ce croisement des différents canaux sensoriels fait que la stimulation d'un sens en éveille d'autres et suscite ainsi une correspondance involontaire et durable des messages transmis par les différents sens.

2. Elaboration linguistique

Lorsqu'on prépare une audiodescription d'un site naturel pour un public de personnes déficientes visuelles – non voyantes ou avec résidu visuel –, on sait que l'on va devoir expliciter avec des mots, non seulement ce que l'on perçoit avec les yeux (la vue), les oreilles (l'ouïe), les odeurs (l'odorat), le goût mais également un ressenti corporel (kinesthésique). Pour être efficace, le texte rédigé doit être organisé, il doit respecter un ordre dans l'élaboration de détails. Il doit également utiliser un vocabulaire précis et des indicateurs de lieux adaptés au public cible. Une description réussie donne aussi les sensations ressenties par le narrateur.



Comment adapter ?

Audiodescription

3. La description du paysage

Les aveugles « voient » même si c'est autrement que nous ! Il ne faut donc pas se sentir gêné d'employer un lexique en rapport avec la vision.

Toutefois, gardons toujours à l'esprit que les mots choisis doivent permettre à l'auditeur non-voyant ou malvoyant de se créer des images mentales visuelles, auditives, olfactives, gustatives, tactilo-kinesthésiques (toucher actif). C'est pourquoi le choix d'un lexique précis et riche est indispensable.

Pour cela vous pouvez utiliser :

- des noms exacts et précis : vous employez des synonymes afin de renforcer votre explication. Certains concepts sont plus abstraits ou méconnus pour les personnes déficientes car elles n'en ont pas pris connaissance par la vue, le toucher. Comme par exemple un iceberg, la lune...
- des expansions du groupe nominal : des adjectifs qualificatifs variés, des compléments du nom...
- la métaphore, la comparaison, les analogies (un arbre grand comme une maison, jaune comme le soleil, jaune comme la chaleur du soleil sur la peau, rouge comme le vin ...)
- lorsque vous parlez de couleurs vous pouvez associer le terme à un qualificatif ou un substantif : rouge vif, vert comme le pré.
- utiliser un vocabulaire spatial adapté : ces mots ou expressions vont permettre d'ordonner l'espace.

Penser à adapter votre niveau de langage.

Lors de l'enregistrement, la voix devra être adaptée, elle doit respecter une certaine neutralité, être pausée, le rythme normal qui doit donner le temps à la personne déficiente visuelle d'évoquer mentalement vos propos.

Utiliser des phrases simples, si possible complètes.



4. Des mots pour évoquer des images mentales

* décrire ce que l'on voit, c'est caractériser :

La lumière : brillant, brumeux, miroitement, étincelant....

Les formes : arrondi, sinueux, ondulant...

Les couleurs : rougeoyant, jaunissant...

Les emplacements : panoramique, rive gauche, amont...

Les mouvements s'il s'en produit : sursautant, galopant...

Les dimensions : large, pointu, haut, profond ...

* décrire ce que l'on entend, c'est caractériser:

Le bruit ou le son : bourdonnement, claquement, cri, clameur, chant, fracas, vacarme, cacophonie...

Le timbre (aigu, grave).

L'intensité (faible, forte).

Le rythme et la cadence : rapide, lent, régulier, saccadé...

La tonalité (insistance sur le mot)

La durée (accent)

• décrire ce que l'on sent, c'est caractériser :

Les odeurs : une senteur, un relent, un parfum... On peut expliquer d'où vient cette odeur, on en précise ses caractéristiques : suave, nauséabonde, hespéridés, mielleuse ...

On peut préciser ce à quoi elle nous fait penser : une odeur de champignon, de fleurs...

• décrire ce que l'on goûte, c'est caractériser :

Les saveurs : le salé, le sucré, l'amer, l'acide...

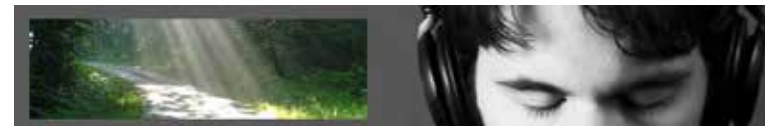
On peut en préciser ses caractéristiques : âpre, astringent, douceur, épicé, piquant, fade, suret, terreux, poivré...

• décrire ce que l'on touche avec les mains, les pieds ... c'est caractériser :

Des textures : poli, velouté, rugueux, râpeux...

Le ressenti de mouvements : hésitant, vif, effleurement, tâtonnement, caressant ...

Le ressenti des températures : brûlant, chaud, froid...



Comment adapter ?

Audiodescription

5. Ordonner la description du site

On va privilégier la méthode inductive. Après l'observation, l'analyse et la classification des faits, les informations sont ordonnées.

Celles-ci doivent permettre aux personnes non et malvoyantes de construire progressivement, d'imaginer, de créer mentalement l'objet décrit.

Pour cela, la description doit se faire de manière la plus précise, la plus détaillée possible, la plus « scientifique ». On respecte un ordre dans l'énumération de l'espace.

Pour cela vous pouvez :

- Partir du général au particulier : donner d'abord une vision globale afin de « cadrer » le site, le paysage.

- Du plus proche au plus lointain : pour décrire la profondeur du paysage, on décrit les différents plans successifs en partant du plus proche au plus lointain.

Exemple : Au premier plan : le lac.

Au deuxième plan : le kiosque.

Au troisième plan : le barrage.

- D'un côté à l'autre : on peut décrire selon le déplacement du regard de l'observateur.

Exemple : Le long de rive droite se trouve la ville de Vielsam.

De l'autre côté se trouve des bosquets.

Si la description doit être la plus objective possible, il ne faut pas qu'elle soit uniquement technique et froide. Il est indispensable de faire ressentir l'émotion, la poésie, en prenant inévitablement le risque d'une certaine subjectivité qu'il faut pouvoir assumer.

Une bonne audiodescription doit aussi procurer du plaisir à l'auditeur déficient visuel !



Conseils pour l'accompagnement des personnes déficientes visuelles :

Lors de balades, de randonnées pédestres avec des personnes déficientes visuelles, il faut s'assurer que la communication verbale et la technique de guidage sont efficaces. Les explications données doivent permettre au promeneur déficient visuel de se créer une représentation mentale globale (vision mentale visuo-spatiale) ou linéaire (étape par étape) du trajet, avant de démarrer la balade.

En s'appuyant sur les informations verbales communiquées et sur les mouvements corporels de son guide, le marcheur déficient visuel pourra ainsi anticiper les mouvements.

Les informations verbales communiquées se réfèrent à l'état du chemin notamment les obstacles au niveau du sol (marches montantes ou descendantes, pierres, racines, souches) et en hauteur (branches). Les déplacements du marcheur non-voyant sur des chemins assez larges pourra se faire aisément en prenant le coude de son guide.

Toutefois, Il pourra aussi se sécuriser en utilisant un bâton de marche ou une canne blanche. Lorsque le chemin se rétrécit, le marcheur déficient visuel peut adopter la technique dite « du sac à dos ». Il accroche alors une corde, une sangle au sac à dos du guide. Il veillera à ce qu'elle ne soit ni trop longue, ni trop courte. Elle permet ainsi au randonneur déficient visuel de coordonner ses mouvements avec son guide.

Lorsque vous accompagnez un marcheur malvoyant, il est conseillé de porter des vêtements de couleurs contrastées (blanc, jaune,...). Cela permet à la personne déficiente visuelle de vous suivre plus facilement dans un environnement plus sombre (bois, tombée de la nuit ...).



Comment adapter ?

La signalisation

Afin de donner une information de qualité et facile à comprendre par les visiteurs, il faut réaliser les actions suivantes :

1. Déterminer une représentation du niveau de difficultés de la balade sur les différentes parties du circuit: par exemple par l'utilisation simultanée de couleurs et de pictogrammes
2. Déterminer des pictogrammes qui permettront de localiser clairement des infrastructures présentes: toilette, plaine de jeux, aires de repos ou de pique-nique, ...
3. Identifier les zones sur le parcours où une information est nécessaire pour pouvoir continuer sereinement la balade, notamment à toute intersection de plusieurs chemins. Les visiteurs doivent immédiatement comprendre la route à suivre pour rester sur la bonne balade (celle proposant le niveau de difficultés choisi).
4. Identifier les zones où ils seraient intéressant de placer des panneaux d'information touristique et d'y prévoir l'installation des bornes d'audiodescription.

Les pictogrammes

Les pictogrammes doivent être les plus universels possibles afin qu'ils puissent être reconnus et identifiés par les visiteurs sans forcément utiliser de légende.

Etant donné que ces pictogrammes sont de la catégorie « informative », il est d'usage de :

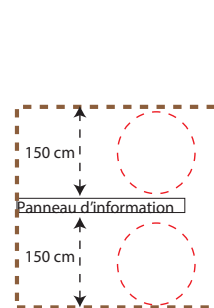
- Placer le dessin choisi au centre d'un cercle de contour bleu pour correspondre au code de couleurs habituellement utilisé: (le rouge est utilisé pour signaler une interdiction, le jaune un danger,...)
- laisser le fond du pictogramme (intérieur du cercle inclus) en blanc

Sur le panneau d'information, il est recommandé d'utiliser des pictogrammes d'au moins 8 cm de diamètre.



Caractéristiques des panneaux :

Le panneau peut être soit attaché à un support, soit fixé au sol.



Le panneau doit être à proximité immédiate des cheminements faisant partie de la balade concernée, sans en réduire leurs largeurs minimales.

Une aire de rotation de 150 cm doit être prévue devant le panneau.

Si le panneau présente une double information, une aire de rotation sera prévue devant chaque surface présentant un contenu informatif.

Pour les personnes aveugles et malvoyantes, il est intéressant de faire placer au début de la balade, un plan en relief. Ce qui leur permettra d'identifier les cheminements et se faire une idée du parcours proposé.

Le support doit être mat et non réfléchissant à la lumière. Le panneau doit être d'une couleur contrastée par rapport à son environnement immédiat.

Le panneau d'information doit être détectable à la canne et pour cela, il est important que sa partie latérale soit prolongée jusqu'au sol. Sans cette sécurité, une personne aveugle risque de se blesser car aucun repère ne lui permettra d'anticiper l'obstacle.

Si le choix d'un panneau sur pied est fait, il est important que celui-ci soit dégagé par en dessous sur une hauteur de 75 cm minimum.

Les informations présentes sur un panneau vertical doivent être situées à une hauteur comprise entre 120 et 160 cm.

Les plans en relief ainsi que les panneaux prévus pour être lus en position assise seront inclinés et auront la tablette supérieure à maximum 90 cm du sol.





Les facteurs clés

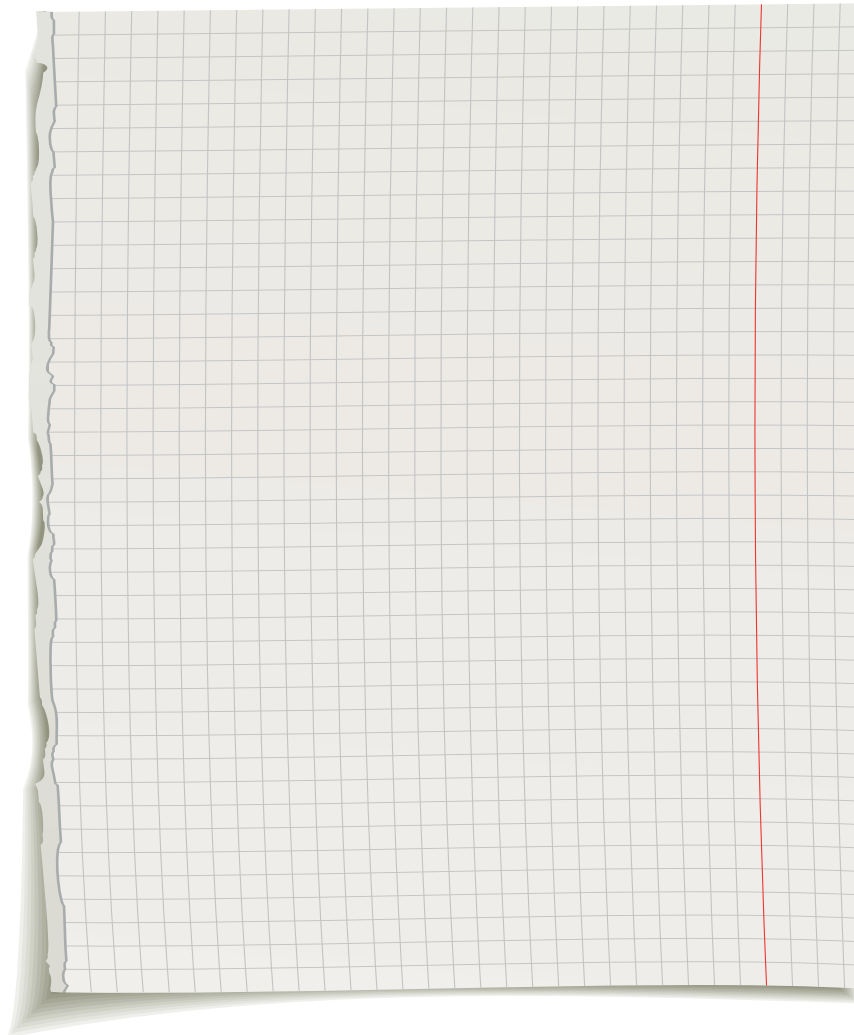
Pour réussir l'adaptation d'une balade nature et faire en sorte que le public recherché vienne sur le site pour découvrir les aménagements pensés, il est important de prévoir également une sensibilisation voire une formation de tous les acteurs qui seront amenés à accueillir, guider et orienter les visiteurs.

En effet, l'accessibilité physique a parfois ses limites, la présence d'un guide, d'un accueillant peut faire la différence et donner aux personnes handicapées un sentiment de sécurité. La façon dont les personnes seront reçues joue un rôle primordial dans leur ressenti de la journée. Ce public recommandera plus facilement une destination qui allie accessibilité physique et présence humaine et chaleureuse.

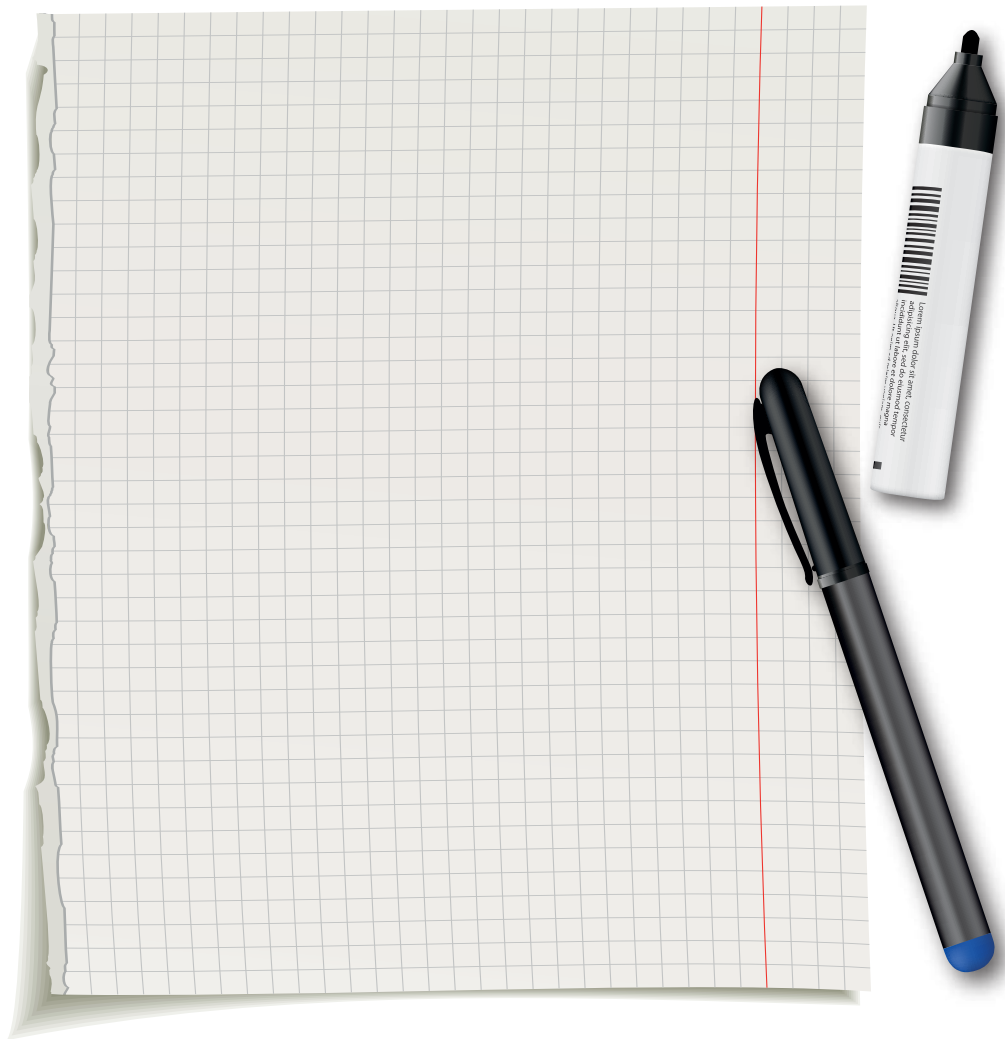
L'aspect culturel et informatif de la balade est également très apprécié par ces visiteurs. En effet, beaucoup de sites rendus accessibles ne tiennent compte que de l'opportunité physique des adaptations sans s'attarder sur l'opportunité culturelle ou thématique dudit site. Alors que ces deux éléments sont primordiaux.

On peut simplement résumer les étapes d'une adaptation réussie par:

1. Une adaptation physique des lieux: placer une rampe, un emplacement de parking, ...
2. Un intérêt informatif: le site à visiter doit avoir une histoire, un contenu à transmettre.
3. Une sensibilisation des acteurs du terrain pour faire sauter les tabous, les idées reçues et faire en sorte que les personnes handicapées et les acteurs touristiques sortent enrichis de leur rencontre.
4. Une diffusion auprès du secteur de la personne handicapée pour que cette initiative soit partagée et connue.



Une adaptation réussie



Visitez le site internet des Balades Ethias à l'adresse
<http://www.baladesethias.be>

Remerciements et crédits :

L'asbl Anlh et l'Asbl Les Amis des Aveugles
pour les textes et plusieurs des illustrations.

Monsieur Lefort, de l'efficasseur Ethias.

Hannah Eldarwen, pour son illustration.

Nord Nature Chico Mendès, photographie page 29